

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 AVRIL 2016

Présents : M. Pierre ROGÉ, Mme Thérèse BADOSA, M. François BONNEAU, M. André BOUSSAT, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Julien LLUGANY, Mme Odile PIC, Mme Michelle PY, Mme Patricia SENEGA DUPRE.

Excusés : M. Jean ALSINA donne pouvoir à M. Pierre ROGÉ, M. Henri SANCHEZ donne pouvoir à Mme ESCARO Marie-Renée, M. Adel M'ZOURI donne pouvoir à M. François BONNEAU.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne DECROCK.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Vote des Taux d'Imposition 2016

La Direction Générale des Finances Publiques par courrier du 11 mars 2016 a informé la Commune que les bases de Taxe d'Habitation prévisionnelles 2016 notifiées sur l'état 1259 présentaient une surestimation d'environ 11,59 % pour la Commune.

Cette surestimation est liée à la non prise en compte de l'article 75 de la loi de finances 2016 par lequel le maintien en exonération de Taxe Habitation 2015 a été acté pour les veufs et veuves et les personnes âgées de plus de 60 ans.

Cette décision entraîne pour la Commune un manque à gagner d'environ 48.000,00 € par rapport au produit attendu.

D'autre part Monsieur Le Maire informe que la baisse de la dotation forfaitaire pour 2016 s'élève à 20.000,00 €.

Depuis 2013 la Commune a enregistré une baisse des dotations de 60.000,00 €.

La mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires et le désengagement de l'Etat dans l'instruction des permis de construire entraînent une dépense supplémentaire d'environ 89.000,00 €.

Si l'on considère la diminution des recettes et les dépenses supplémentaires c'est une somme de 200.000,00 € qu'il convient de dégager afin d'équilibrer le Budget.

En conséquence Le Maire propose de reconduire les taux de 2015 pour la Taxe Foncière et la Taxe de Foncier Non Bâti et de porter le taux de la Taxe d'Habitation à 12,63 % (soit le taux de 2012).

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les Taux 2016 comme suit :

- Taxe Habitation : 12,63 %
- Taxe Foncier Bâti : 18,80 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 41,90 %

2. Vote du Budget

Monsieur Le Maire propose à Monsieur François BONNEAU Adjoint au Maire Délégué aux Finances de présenter la proposition du Budget.

Section de Fonctionnement :

Elle s'équilibre à 2.454.277,09 €.

Ventilation par chapitre :

D 011 Charges à caractère général	: 537.849,00 €
D 012 Charges de personnel	: 906.006,00 €
D 014 Atténuation de charges	: 48.288,00 €
D 065 Charges de gestion courante	: 299.911,79 €
D 066 Charges financières	: 75.500,00 €

D 067 Charges exceptionnelles	: 2.200,00 €
D 022 Dépenses imprévues	: 10.619,28 €
D 023 Virement à la section investissement	: 573.903,02 €

R 002 Excédent reporté	: 722.355,09 €
R 013 Atténuations de charges	: 2.170,00 €
R 070 Produits de services	: 85.187,00 €
R 073 Impôts et Taxes	: 1.112.320,00 €
R 074 Dotations, subventions, participations	: 498.245,00 €
R 075 Autres produits de gestion courante	: 34.000,00 €

Section d'Investissement :

Elle s'équilibre à 1.865.971,72 € compte tenu des restes à réaliser.

Opérations nouvelles :

C/202 Dématérialisation – Document urbanisme	: 3.400,00 €
C/2118 Acquisition Terrains	: 12.000,00 €
C/2138 Agencements et aménagements terrains	: 30.000,00 €
C/2135 Agencements et aménagements const.	: 36.000,00 €
C/2138 Autres constructions	: 123.000,00 €
C/2158 Matériel, outillage	: 2.000,00 €
C/2181 Panneau affichage électronique	: 18.300,00 €
C/2182 Camion benne	: 31.500,00 €
C/2183 Matériel bureau informatique	: 4.000,00 €
C/2184 Mobilier	: 9.000,00 €
C/2188 Autres immobilisations corporelles	: 3.000,00 €
C/2315 Travaux hors opérations	: 24.651,00 €

Opération 218 Programme Voirie 2016	: 150.000,00 €
Opération 219 Réhabilitation Maison 18 rue du Centre	: 3.868,00 €
Opération 221 Illuminations Noël	: 10.000,00 €
Opération 224 Mise aux normes Luminaires Village	: 16.000,00 €
Opération 226 Réhabilitation Maison 5 rue du Commerce	: 40.000,00 €
Opération 227 Préau école Maternelle	: 13.000,00 €
Opération 228 Mise en accessibilité et extension Hôtel de Ville	: 95.000,00 €
Opération 229 Extension et aménagements Bâtiments plaine de jeux	: 197.000,00 €
Opération 229 Réalisation Parking Parcelle AC 301	: 32.000,00 €
Opération 230 Vidéo protection centre village Abords église	: 13.001,00 €
Opération 232 Extension réseau électrique Zone 8NA	: 9.000,00 €

Les opérations prévisionnelles sont financées par l'autofinancement et les ressources propres à hauteur de 729.965,50 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif 2016.

3. Attribution des Subventions aux Associations

Le crédit global voté au Budget s'élève à 73.500,00 €.

Monsieur Le Maire soumet ses propositions d'attribution.

➤ A.C.C.A.	1.000,00 €
➤ A.C.P.G.	1.000,00 €
➤ AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS	200,00 €
➤ AMICALE BOULISTE CATALANE	1.000,00 €
➤ A.S. LATOUR	13.500,00 €
➤ ALLEGRIA TORRELLANA	1.200,00 €
➤ ALS FRAYS	1.200,00 €
➤ AMITIÉ LOISIRS	1.000,00 €
➤ ASSOCIATION SAINT JACQUES	1.000,00 €
➤ ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE OLIBO	200,00 €
➤ C.A.L.C.E.F.	1.000,00 €
➤ SUD ROUSSILLON RUGBY	13.500,00 €
➤ COS DU PERSONNEL	7.000,00 €
➤ G.D.A.	1.650,00 €
➤ GYM TONIC LATOUR	1.000,00 €
➤ JUDO CLUB LATOUR	5.000,00 €
➤ LATOUR DES CHATS	1.100,00 €
➤ LATOUR EN FÊTE	1.400,00 €
➤ LE GALBE	3.000,00 €
➤ LATOUR MUSICALE	500,00 €
➤ DON DU SANG	200,00 €
➤ LATOUR BAS ELNE CITOYENNE	1.000,00 €
➤ MATERNELLE COOPERATIVE	1.287,00 €
➤ PRIMAIRE COOPÉRATIVE	1.300,00 €
➤ RESTOS DU CŒUR	200,00 €
➤ SAINT CYP DANSE	1.500,00 €
➤ TENNIS CLUB LATOUR	10.000,00 €
➤ LA MÉDAILLE MILITAIRE	500,00 €
➤ ZUMBA	1.000,00 €

Le montant total attribué est de 73.437,00 €.

Monsieur Le Maire rappelle que le versement des subventions reste soumis à la transmission par les associations des pièces comptables et statutaires.

Le Conseil Municipal après discussion arrête les subventions 2016 comme énoncées dans la liste ci-dessus.

4. Travaux réalisation d'un parc de stationnement sur la parcelle AC 301 – Désignation entreprise

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour l'aménagement d'une plateforme de stationnement non revêtue sur la parcelle AC 301 propriété de la Commune.

Le cabinet SERVA, Maître d'œuvre de l'opération a estimé ces travaux à 24.812,50 € HT.

Le montant prévisible de ces travaux n'excédant pas le premier seuil fixé par les arrêtés en vigueur une consultation sans formalisme des candidats capables de réaliser le projet a donc été lancée, trois entreprises ont été consultées.

Deux entreprises ont remis une offre :

- L'entreprise COLAS MIDI MÉDITERRANÉE pour un montant de 22.842,25 € HT,
- L'entreprise PULL Francis pour un montant de 22.505,50 € HT.

Monsieur Le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de retenir l'entreprise PULL Francis pour un montant de 22.505,50 € HT,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le Marché à intervenir,
- DIT que la dépense est inscrite au Budget.

5. Location Maison 18 rue du Centre

Monsieur Le Maire expose :

La Commune a achevé les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la maison sise 18 rue du Centre.

Cette maison peut donc être proposée à la location.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que cette maison fait l'objet d'une demande de location de la part de Monsieur Marc PLANES et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE de louer à Monsieur Marc PLANES le logement communal 18 rue du Centre pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2016,
- FIXE le montant du loyer à 300,00 €,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat de location tel que présenté.

6. DIA

Vente parcelles – AH 297, AD 304 et AD 173, situé impasse des Violettes, rue de la Poste et avenue d'Elne d'une superficie totale de 765 m².

Pas de préemption du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire informe que l'UDAF du JURA gestionnaire des biens de Madame CLAVAGUERES a adressé un courrier à la Commune afin de lui proposer la cession de la Maison sise 1 rue des cigales propriété de Madame CLAVAGUERES.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une offre d'achat conformément à l'estimation des domaines.

- Monsieur BOUSSAT informe le Conseil Municipal que la Police Municipale Mutualisée fera une intervention à l'école primaire dans le cadre de la prévention routière.

Monsieur BOUSSAT fait part des remerciements de Monsieur BERTRAN DE BALANDA Président de l'Association Saint Jacques pour les travaux réalisés à la Maison des Arrels.

Le Secrétaire de Séance